



Vous Informez

266, rue Principale, Audet (QC) G0Y 1A0
T 819 583 1596 / F 819 583 5938
munaudet@axion.ca / www.munaudet.qc.ca

BULLETIN MUNICIPAL
MARS 2018



POSTE: ANIMATEUR / ANIMATRICE DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE)

Le comité d'O.T.J. procède actuellement à la recherche d'animateurs (trices) pour son service d'animation estivale (SAE) d'Audet. Pour connaître la description du poste, les exigences ainsi que les conditions de travail, veuillez consulter le site internet de la Municipalité de Audet ou bien encore vous présenter au bureau municipal aux heures d'ouverture. Toute personne intéressée par l'offre d'emploi doit faire parvenir son curriculum vitae **avant le jeudi 12 avril 2018 à 16h** au bureau municipal.

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES : PROBLÈME DE GEL EN HIVER

L'hiver, le gel peut faire coller les matières aux parois ou dans le fond de votre bac brun. Pour éviter ces inconvénients, il existe quelques trucs faciles à adopter :

- ✓ Déposez un morceau de carton ou un journal au fond du bac
- ✓ Évitez de déposer des liquides dans le bac brun (soupe, jus, bouillons...)
- ✓ Évitez de placer le bac au grand vent
- ✓ Utilisez un grand sac en papier pour les résidus de jardin à l'intérieur du bac, dans lequel vous déposerez vos matières compostables
- ✓ Dans le pire des cas : votre bac est assez volumineux pour contenir l'équivalent de plusieurs semaines de résidus alimentaires, ce n'est pas grave s'il n'est pas vidé complètement en hiver (pas d'odeurs).

INFO-CONSEIL

Lors de la séance du Conseil de la Municipalité de Audet tenue le 5 février 2018, les élus ont notamment :

Règlement numéro 337 : L'adoption du règlement numéro 337 relatif au traitement des élus municipaux. Ce règlement prévoit une rémunération ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses pour les membres du conseil municipal. Ce règlement est disponible sur le site internet de votre municipalité ou au bureau municipal.

Règlement numéro 338 : L'adoption du règlement numéro 338 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ce règlement est également disponible sur le site internet de votre municipalité ou au bureau municipal.

Appel d'offres de fourniture de matériaux granulaire : La Municipalité de Audet a demandé sur invitation des soumissions pour 2 200 tonnes métriques de fourniture de matériaux granulaires (gravier) incluant la livraison pour des travaux sur les chemins municipaux au cours de l'année 2018.

Appel aux bénévoles : Les comités de développement et de l'O.T.J. sont tous les deux à la recherche de membres. Les personnes intéressées par l'un ou l'autre des comités sont priées de laisser leurs coordonnées à la Municipalité de Audet (en personne, par téléphone au 819-583-1596 ou par courriel à munaudet@axion.ca).

Service d'animation estivale 2018 : La Municipalité de Audet s'est engagée à payer le montant de base de 700,00\$ en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS.

INFO-CONSEIL

Proclamation des journées de la persévérance scolaire : Votre municipalité à proclamer que les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité. Elle a appuyé le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE



RÉSEAU ROUTIER

PONCEAUX D'ENTRÉES PRIVÉES

L'entretien de l'accès, qu'il soit construit par le propriétaire ou par la municipalité est l'entière responsabilité du propriétaire de l'emplacement que dessert l'accès. Il doit veiller à maintenir l'accès en bon état afin d'éviter tout dommage à la chaussée pouvant entraîner des accidents et s'assurer de l'écoulement libre des eaux.

Tout propriétaire est tenu de voir à ce que le ponceau de son entrée privée soit libre de tout obstacle avant d'entreprendre la saison hivernale. Cette précaution est exigée afin de faciliter l'écoulement des eaux lors des pluies hivernales de même qu'à la fonte des neiges au printemps, tout ceci afin de ne pas endommager la chaussée.

Il n'est pas permis de remplir ou de fermer les fossés qui sont, pour leur part, propriété de la Municipalité de Audet et entretenus par cette dernière.

L'IMMATRICULATION DES ARMES À FEU : SIMPLE, RAPIDE ET SANS FRAIS

La Loi sur l'immatriculation des armes à feu est en vigueur depuis le 29 janvier 2018. Ainsi, les propriétaires actuels d'armes à feu sans restriction disposeront d'un an pour se conformer en immatriculant en ligne leurs armes à feu. Les armes acquises, après le 29 janvier devront faire l'objet d'une demande d'immatriculation au moment de la prise de possession ou dès qu'elles seront présentes sur le territoire du Québec.

Pour immatriculer les armes à feu, le processus est simple, rapide et sans frais. La demande peut être faite en ligne (siaf.gouv.qc.ca) ou encore à l'aide d'un formulaire papier disponible sur le Web. . Pour ce faire, trois types d'information sont nécessaires :

1. Description de l'arme : Marque, modèle, longueur du canon (en mm ou en pouces), mécanisme, type, calibre, numéro de série et lieu où est gardée l'arme. Sur Internet, les types d'armes répertoriés au Canada sont préprogrammés et SIAF suggère les modèles disponibles au propriétaire au fur et à mesure qu'il entre ses informations;
2. Identité du propriétaire : Coordonnées et date de naissance;
3. Validation de l'identité du propriétaire : Numéro du permis de possession et d'acquisition d'armes à feu, numéro d'inscription au registre de l'état civil, ou copie d'un document d'identité valide.

Rappelons que l'immatriculation des armes à feu sans restriction s'inscrit dans un contexte de prévention visant à permettre aux autorités publiques d'en connaître la présence sur le territoire du Québec. Cela servira à appuyer les agents de la paix dans leur travail d'enquête ainsi que lors de leurs interventions.

CHANGEMENT D'HEURE = AVERTISSEUR DE FUMÉE

Le retour à l'heure d'été est prévu le **dimanche 11 mars 2018**. Dans la nuit du samedi au dimanche, nous allons avancer d'une heure.

Parce qu'il veille sur vous, vérifiez que votre avertisseur de fumée :

- fonctionne bien;
- qu'il a moins de 10 ans;
- qu'il est installé au bon endroit.



Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec

LES CENDRES CHAUDES

Les cendres de bois peuvent demeurer chaudes jusqu'à 7 jours et continuer de produire du monoxyde de carbone. Au Québec, environ un incendie tous les 2 jours est causé par un mauvais entreposage de cendres chaudes! Placez-les dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle, puis



déposez-le à l'extérieur, sur une surface incombustible, à plus d'un mètre des bâtiments. Vous pouvez également ajouter de l'eau ou de la neige aux cendres chaudes pour les refroidir.

Attention!

Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec

RAPPELS ET AVIS DE SÉCURITÉ

Saviez-vous qu'en plus du site canadienssante.gc.ca, les Rappels et les avis de sécurité sont désormais disponibles sur une application gratuite?

L'application gratuite **Rappels et avis de sécurité** pour *Apple*, *Android* et *BlackBerry* envoie des renseignements à jour et fiables sur la santé et la sécurité, issus du gouvernement du Canada, directement à votre téléphone cellulaire.

Pour installer l'application :

-Trouvez l'application **Rappels et avis de sécurité** dans le magasin d'applications de votre téléphone intelligent et téléchargez-la.


-Une fois l'application installée, ouvrez-la et sélectionnez la langue dans laquelle vous voulez que l'information s'affiche.

-Cette application rassemble les derniers rappels et avis de **Santé Canada**, de **Transports Canada** et de l'**Agence canadienne d'inspection des aliments**. Vous pouvez choisir de les voir tous en même temps, sous «Récents avis», ou sélectionner un bouton pour les trier par catégories (aliments, véhicules, produits de santé, produits de consommation).



Signaler des incidents liés aux produits

Avec cette application, vous pouvez également **signaler des incidents de santé et de sécurité liés aux produits**.

Allez au bouton « rapport »  situé en bas de l'écran de votre téléphone, pour trouver le lien vous permettant d'aviser le gouvernement de produits susceptibles d'être dangereux et ainsi aider à prévenir d'autres problèmes de santé et de sécurité.

LA PAGE DES CITOYENS

FABRIQUE SAINT-HUBERT DE AUDET SOUSSION POUR TONDAGE

Demande de soumission pour le tondage des pelouses du terrain de la Fabrique, ainsi que le terrain du cimetière et le nettoyage printanier des terrains.

La personne doit avoir toute la machinerie nécessaire pour exécuter les travaux.

Pour connaître la description des travaux à exécuter, veuillez communiquer au bureau de la Fabrique au 819-583-1078.

Toute personne intéressée à soumissionner doit faire parvenir sa soumission au bureau de la Fabrique **avant le 17 avril 2018** à l'adresse suivante : 244, rue Principale, Audet (Québec) G0Y 1A0.



La Fabrique ne s'engage pas à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

BRUNCH



À VOTRE AGENDA

Brunch des Chevaliers de Colomb
au profit de l'école d'Audet
Dimanche, 18 mars 2018

Lieu : Salle municipale

LA PAGE DES CITOYENS

UN VENT DE FOLIE !

5^e ÉDITION

MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES

SANS VOUS, IL SERAIT IMPOSSIBLE DE FAIRE DE CET ACTIVITÉ, UN
SUCCÈS!

- AVON - REPRÉSENTANTE JULIE TURMEL
- UN BAIN DE FOLIE – GUYLAINE BOUCHER
- BONHEUR FACILE – JAËLLE BEAULIEU
- CERCLE DES FERMIÈRES D'AUDET
- CLUB DE SOCCER AUDET
- CRÉATION DANO- DANIELÉ PROVENCHER
- COOP ST-SAMUEL LAC DROLET
- ÉPICERIE B.L.R.
- FERRONNERIE LA VIEILLE FORGE
- GARAGE R.D.S.
- GARAGE SYLVAIN LAPIERRE
- GOSSELIN BICYCLE
- GUYLAINE BOUCHER
- MARTHE BÉLANGER
- MUNICIPALITÉ D'AUDET
- LES ROSES POUR LA CAUSE
- SALON DE COIFFURE LOVE – VANESSA NADEAU

Merci ! Merci ! Merci ! Merci !

Gagnant du panier : M. Michel Dubois

LA PAGE DES CITOYENS

BILAN FINANCIER

UN VENT DE FOLIE !

5^e ÉDITION

DÉPENSES:

PANIER FOU

ACHAT PANIER ET CADEAUX	36.49 \$
CADEAUX POUR PANIER	86.70 \$
CADEAUX POUR PANIER	153.19 \$

Un brin de folie - Café Bistro

ACHAT BIÈRES, BOISSON, CHIPS...	120.29 \$
EPICERIE ET AUTRES	204.86 \$
PERMIS BOISSON	176.00 \$

PATIN - DISCO

DÉPENSES & REVENUS ATTRIBUÉS AUX
CHEVALIERS DE COLOMB

SOIRÉE DANSANTE

DÉPENSES & REVENUS ATTRIBUÉS À
L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE (ÂGE D'OR)

BRUNCH DE LA FABRIQUE

DÉPENSES & REVENUS ATTRIBUÉS À LA FABRIQUE D'AUDET

TOTAL 777.53 \$

LA PAGE DES CITOYENS

REVENUS:

PANIER FOU

VENTE DE BILLETS	TOTAL	398.00 \$
199		

Un brin de folie - Café Bistro

VENTE DU 6 FÉVRIER 2018		233.50 \$
POURBOIRE		21.25 \$
	TOTAL	254.75 \$

Un brin de folie - Café Bistro

VENTE DU 8 FÉVRIER 2018		563.25 \$
POURBOIRE		38.00 \$
	TOTAL	601.25 \$

Un brin de folie - Café Bistro

VENTE SURPLUS INVENTAIRE		75.00 \$
	TOTAL	75.00 \$

COMMANDITAIRES

MUNICIPALITÉ D'AUDET		500.00 \$
GARAGE R.D.S.		50.00 \$
	TOTAL	1 879.00 \$

SURPLUS	1 101.47 \$
----------------	--------------------

RÉPARTITION DES SURPLUS: Le Cercle des Fermières d'Audet, École d'Audet, Club de Soccer Audet et Les Roses pour la Cause.

Journée internationale des femmes

féministe

tant

qu' il le

faudra !



La Bouée

LA BOUÉE RÉGIONALE
Membre d'Écho granit pour l'énergie et l'entraide, réseau de soutien régional



Le cercle des fermières
de Lac-Mégantic

Judi 8 mars - 16 h 30 à 20 h

À la Légion Canadienne

3458 rue Milette, Lac-Mégantic

Billet 5 \$

Billet solidarité 15 \$

Gratuit / 11 ans et -

17 h 30 - souper

18 h 30 - spectacle

Des femmes et leurs talents

En vente au Centre des femmes jusqu'au 2 mars

3791, rue Villeneuve, Lac-Mégantic

819-583-4575

cemmes@axion.ca



Halte-garderie disponible sur réservation



MÉLI-MÉLO



LA SEMAINE DU 5 AU 9 MARS 2018

Durant la semaine du 5 au 9 mars 2018, l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Michaël Deschênes sera présent sur le territoire de la municipalité. De ce fait, si vous avez besoin de le rencontrer, vous pouvez lui laisser un message sur sa boîte vocale au 819-583-1596 poste 2227. Il communiquera avec vous afin de cédule une rencontre.

**GARDERIE LES PETITS GÉNIES
CAROLINE RANCOURT-QUIRION,
819-583-1559
1 PLACE DE DISPONIBLE DÈS
MAINTENANT!**



**Reconnu par le CPE
Sous Les Étoiles
Milieu sécuritaire et
chaleureux
1 place disponible dès
maintenant!**



DATE DE TOMBÉE du bulletin municipal
« Municipalité de Audet, vous informe »
pour le mois d'avril: 16 mars 2018